Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMPTES 2001 - AVANT VÉRIFICATION PAR LE CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Des finances vaudoises à la sortie de la crise

Les comptes 2001 de l'Etat se soldent par un déficit de 156 millions de francs, soit 262 millions de moins qu'en 2000. Le meilleur depuis dix ans, ce résultat reflète une maîtrise accrue des charges ainsi qu'une forte augmentation des revenus. Les prévisions budgétaires se sont montrées fiables et le Canton finance à nouveau son ménage courant. En vue du redressement de ses finances, l'Etat peut compter sur une planification financière actualisée qui confirme le retour à l'équilibre en 2004.

En 2001, la croissance des charges nettes a été ramenée à 3,2%, soit au niveau du PIB, objectif budgétaire prioritaire du Conseil d'Etat. Le canton n'a pas pour autant affaibli son engagement dans la santé, le social et l'enseignement, qui représentent ensemble 122 millions de dépenses supplémentaires. Côté revenus, les effets du redémarrage économique et de la première période de taxation augmentent les recettes fiscales de 296 millions, soit 11%.

Le contrôle de gestion déploie ses premiers effets: le suivi budgétaire amène les comptes dans la cible des prévisions. Conformes notamment au budget, les investissements s'élèvent à 208 millions. La dette s'accroît faiblement, tandis que la charge d'intérêt diminue, en particulier grâce à la baisse des taux d'intérêts à court terme. L'Etat retrouve un degré d'autofinancement positif qui atteint même près de 30%.

Comme les autres cantons l'année précédente, le canton de Vaud emmagasine en 2001 les effets de la reprise économique. Plus globalement, l'Etat qui affiche une situation financière comparable à celle de 1991 achève le cycle économique d'une décennie marquée par la crise. En particulier, le déficit record de 1994 ne cesse de se combler, si l'on excepte le mauvais résultat enregistré en 2000.

Selon la planification financière introduite l'an dernier et actualisée en mars 2002, l'assainissement des finances publiques demeure réalisable en 2004. Dans cet objectif, le Conseil d'Etat a pris des mesures en 2001 concernant notamment la facture sociale et la taxation annuelle. Pour parvenir à l'équilibre financier, l'Etat doit maintenir d'une part sa pression sur les charges, effectuer d'autre part des choix concernant les objets nouveaux, et s'assurer de leur financement dans le cadre de la planification. Cette perspective peut être altérée cependant par des décisions fédérales aux répercussions financières massives sur les cantons.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mars 2002

Charles Favre, chef du Département des finances (316 20 00); Francis Randin, chef du Service des finances (316 25 50)

Planification 03-06._def
Annexes comptes 2001_def
Comptes 2001_Vdef